

BASSET
Société par actions simplifiée
au capital de 1 100 000 euros
Siège social : ZI de Bellevue 4 rue des Herbues, 10110 POLISOT
419 830 732 RCS TROYES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 août,
A 09h00,

La Société AGRO RHIN S.A.S, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 12 700 000 euros, ayant son siège social 5 rue des Prés, 67520 MARLENHEIM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 890 067 RCS SAVERNE,
Représentée par Monsieur Jean-Marc MOTHU, en sa qualité de Directeur général

Associée Unique de la société BASSET,

Étant précisé que les Commissaires aux Comptes titulaires de la Société ont été régulièrement informés des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- **Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,**
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les mandats de la société SADEC, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES B.L.V, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société dispose d'un co-commissaire aux comptes titulaires, l'Associée Unique décide de ne pas renouveler lesdits mandats.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
La société AGRO RHIN S.A.S
Représentée par Monsieur Jean-Marc
MOTHU

Signé par :

4CFEB3065BFF481...